



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Budget 2023

Adopté par le Comité le 6 juillet 2022

Calcul des coûts immobiliers à transférer à l'exploitation	1
Répartition des coûts entre les communes	2
Coûts par jour/enfant et taux d'occupation	3
Comptes de fonctionnement	4

La répartition des coûts entre les communes est basée sur la dernière convention qui prévoit à son article 4 une séparation entre les charges d'exploitation et les charges immobilières.

Les premières sont réparties entre les communes selon les taux d'occupation effectifs et les secondes selon les taux de propriété.

Pour les comptes indiqués ci-dessous, les montants doivent être répartis entre charges d'exploitation et charges immobilières en fonction des semaines d'occupation du chalet. Pour l'exercice 2023, le taux attribué aux charges d'exploitation a été arrêté à 78.8%, soit 41 semaines d'occupation sur 52. (36 semaines d'écoles et 5 semaines de camps de vacances)

Les autres comptes de la section 350 "Alouettes Immobilier" sont attribués uniquement aux charges immobilières.

Compte	Désignation	BUDGET		Exploitation		Immobilier	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.3011	Traitements nettoyage des chalets	44'000.00		34'700.00		9'300.00	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'300.00		3'400.00		900.00	
350.3040	Cotisations à la caisse de pension	5'100.00		4'000.00		1'100.00	
350.3050	Assurances de personnes	1'600.00		1'300.00		300.00	
350.3121	Achats d'eau	1'000.00		800.00		200.00	
350.3123	Achats d'électricité	7'800.00		6'100.00		1'700.00	
350.3124	Achats de combustible de chauffage	15'200.00		12'000.00		3'200.00	
350.3141.02	Entretien courant des chalets	15'900.00		12'500.00		3'400.00	
350.3142	Entretien des routes	3'500.00		2'800.00		700.00	
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	5'000.00		3'900.00		1'100.00	
350.4361	Remboursements de traitements		-		-		-
350.4364	Remboursements d'assurances		-		-		-
Totaux		103'400.00	-	81'500.00	-	21'900.00	-

La somme nette de fr. 81'500.- est transférée de l'immobilier à l'exploitation au moyen d'une imputation interne par les comptes 350.4904 et 570.3904.

Méthode de répartition des coûts

Immobilier Le total des coûts nets est réparti selon le pourcentage de propriété de chaque commune (Crissier 32.40% - Ecublens 53.04% - Saint-Sulpice 14.56%).

Exploitation L'unité d'imputation des coûts est le jour/enfant pour tenir compte de la durée variable des camps.

Les coûts des camps scolaires et des camps de vacances sont déterminés de manière distincte.

camps scolaires Le total des coûts nets est réparti en fonction de la participation effective des enfants de chaque commune (coût identique pour chaque commune).

camps de vacances La participation des parents hors-communes est déduite du coût total brut.

Le résultat obtenu est réparti selon le nombre de jours/enfant effectif de chaque commune (à ce niveau, coût identique pour chaque commune).

La participation encaissée des parents est imputée séparément à chaque commune (coût différent en fonction du taux de participation des parents).

Répartition des coûts d'exploitation par catégorie

Nombre de jours enfants y compris hors-communes

Coûts d'exploitation sans déduction de la participation des parents

Remboursement du canton moniteurs J+S (compte 570.4513)

Participation des parents hors-communes

Coûts nets d'exploitation par catégorie

1) + 2) estimations basées sur la moyenne des dernières années avant Covid

Total	école	vacances
8'100	7'400 ¹⁾	700 ²⁾
694'100.00	634'100.00	60'000.00
-24'000.00	-24'000.00	-
-12'100.00	-	140 -12'100.00
658'000.00	610'100.00	47'900.00

Répartition des coûts

Coûts nets immobiliers

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Coûts bruts d'exploitation vacances

Participation des parents vacances

Coûts nets d'exploitation vacances

Total		Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant
100.00%	43'600.00	32.40%	14'100.00	53.04%	23'200.00	14.56%	6'300.00
jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant
7'400	610'100.00	2'400	197'900.00	3'900	321'500.00	1'100	90'700.00
* jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant
560	47'900.00	110	9'400.00	400	34'200.00	50	4'300.00
montant effectif		montant effectif		montant effectif		montant effectif	
-35'100.00		-6'900.00		-25'000.00		-3'200.00	
560	12'800.00	110	2'500.00	400	9'200.00	50	1'100.00

* sans hors-communes

Récapitulation

Coûts nets immobiliers

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

Coûts nets d'exploitation vacances

Total des coûts par commune - Budget 2023

Voir commentaire au cpte 570.4523.0

Budget 2022

Comptes 2019 (2020/2021 non représentatif, Covid-19)

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
montant	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total
43'600.00	5.60	14'100.00	5.40	23'200.00	5.50	6'300.00
610'100.00	82.45	197'900.00	82.45	321'500.00	82.45	90'700.00
12'800.00	22.75	2'500.00	23.00	9'200.00	22.00	1'100.00
666'500.00		214'500.00		353'900.00		98'100.00
641'700.00		207'300.00		347'600.00		86'800.00
593'985.54		196'748.50		314'326.49		82'910.55

Décomposition du coût complet

Coût complet par jour/enfant **école** ³⁾ Budget 2023
 Coût complet par jour/enfant **vacances**

Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>
5.60 + 82.45	88.05	5.40 + 82.45	87.85	5.50 + 82.45	87.95
5.60 + 22.75	28.35	5.40 + 23.00	28.40	5.50 + 22.00	27.50

Budget 2022

5.70 + 77.60	83.30	5.35 + 77.60	82.95	6.05 + 77.60	83.65
5.70 + 16.35	22.05	5.35 + 16.50	21.85	6.05 + 16.00	22.05

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Fréquentation et coût moyen pondéré

Ecole (sans déduction particip. parents)
 Vacances (avec déduction particip. parents)
 Coût moyen pondéré - Budget 2023

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>nb. jours/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>
7'570	2'460	88.05	4'085	87.85	1'025	87.95
560	110	28.35	400	28.40	50	27.50
8'130	2'570	85.50	4'485	82.55	1'075	85.15

Budget 2022

8'130	2'570	80.70	4'485	77.50	1'075	80.80
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Comparaison occupation/propriété

Taux d'occupation - Budget 2023

	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
	<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>	
école	32.43%	31.53%	52.70%	54.02%	14.86%	14.45%
vacances	19.64%		71.43%		8.93%	

Taux d'occupation - Budget 2022

école	32.50%	31.61%	53.96%	55.17%	13.54%	13.22%
vacances	19.64%		71.43%		8.93%	

Taux de propriété

	32.40%		53.04%		14.56%	
--	---------------	--	---------------	--	---------------	--

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	164'300.00	164'300.00	162'400.00	162'400.00	164'809.61	164'809.61
350.3011 *	Traitements nettoyage des chalets	44'000.00		42'900.00		36'901.90	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'300.00		4'200.00		3'458.72	
350.3040	Cotisations à la caisse de pensions	5'100.00		4'900.00		4'874.40	
350.3050	Assurances de personnes	1'600.00		1'500.00		2'877.55	
350.3121 *	Achats d'eau	1'000.00		1'100.00		558.95	
350.3123 *	Achats d'électricité	7'800.00		7'600.00		3'178.40	
350.3124 *	Achats de combustible de chauffage	15'200.00		13'300.00		10'216.55	
350.3141.01	Entretien appartement PPE "Les Ravaires"	6'200.00		6'200.00		5'950.00	
350.3141.02 *	Entretien courant des chalets	15'900.00		16'000.00		26'073.61	
350.3141.03 *	Rénovation des chalets	17'000.00		15'000.00		23'854.80	
350.3142	Entretien des routes	3'500.00		3'500.00		3'297.30	
350.3145.01 *	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	5'000.00		5'000.00		4'734.78	
350.3186 *	Assurances bâtiments	5'700.00		8'700.00		8'575.60	
350.3191	Impôts et taxes	7'000.00		7'500.00		5'257.05	
350.3801	Attribution au fonds de rénovation	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
350.4231.01	Loyer appartement PPE "Les Ravaires"		14'200.00		14'200.00		14'208.00
350.4231.02	Location ponctuelle des chalets		8'000.00		8'000.00		2'063.00
350.4231.03	Location de studios				1'400.00		1'600.00
350.4523.0	Participation des communes - immobilier		43'600.00		45'000.00		93'492.41
350.4523.01	Part. frais immobilier - Crissier 32.40 %		14'100.00		14'600.00		30'291.55
350.4523.02	Part. frais immobilier - Ecublens 53.04 %		23'200.00		23'900.00		49'588.36
350.4523.03	Part. frais immobilier - St-Sulpice 14.56 %		6'300.00		6'500.00		13'612.50
350.4801 *	Prélèvement dans le fonds de rénovation		17'000.00		15'000.00		23'854.80
350.4904 *	Imputation interne de frais immobiliers		81'500.00		78'800.00		29'591.40

350.3011	Traitements nettoyage des chalets En raison du retour de l'inflation, une indexation de 3 % a été prévue.
350.3121	Achats d'eau En 2020 et 2021, montant inférieur en raison de l'inoccupation du chalet pour cause de pandémie.
350.3123	Achats d'électricité Idem compte 350.3121.
350.3124	Achats de combustible de chauffage Le budget est habituellement basé sur une consommation moyenne de 38'000 kg par année à un prix de fr. 35.-/100kg. Pour 2023 le prix est majoré de fr. 5.- compte tenu du renchérissement généralisé des énergies.
350.3141.02	Entretien courant des chalets En plus des abonnements d'entretien et de l'habituel poste "divers et imprévus" le budget de cette année ne prévoit que le contrôle des extincteurs qui est réalisé tous les trois ans.
350.3141.03	Rénovation des chalets Remplacement de la centrale alarme feu et mise en conformité de la sécurité incendie. Montant entièrement financé par le fonds de rénovation, voir compte 350.4801.
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs Forfait pour l'entretien des espaces verts par une entreprise.
350.3186	Assurances bâtiments Diminution de la prime suite au changement de compagnie d'assurance à l'échéance du précédent contrat.
350.4659	Participation de tiers Ce compte enregistre les remboursements de dommages causés par des enfants.
350.4801	Prélèvement dans le fonds de rénovation Voir comptes 350.3141.03 et 350.3145.02. Situation prévisible du fonds de rénovation, compte 9281.01 : Solde au 31.12.2021 : fr. 6'217.45 Attributions 2022 + 2023 : fr. 50'000.-- Prélèvement 2022 : ./ fr. 15'000.-- Prélèvement 2023 : ./ fr. 17'000.-- Solde au 31.12.2023 : fr. 24'217.45
350.4904	Imputation interne de frais immobiliers Transfert d'une partie des coûts immobiliers à l'exploitation, voir explications en page 1 et contrepartie au compte 570.3904.

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	707'900.00	707'900.00	682'200.00	682'200.00	407'626.96	407'626.96
570.3003	Jetons de présence du comité	14'900.00		14'900.00		14'900.00	
570.3011.0 *	Traitements	286'300.00		275'200.00		214'100.20	
570.3011.01	Pour la responsabilité du chalet	21'600.00		21'000.00		23'486.45	
570.3011.02	Pour l'animation	96'500.00		93'800.00		83'185.85	
570.3011.03 *	Pour la cuisine	136'200.00		128'400.00		85'988.75	
570.3011.05	Pour les sports	12'000.00		12'000.00		10'739.15	
570.3011.06	Pour les moniteurs et monitrices	20'000.00		20'000.00		10'700.00	
570.3030	Cotisations AVS-AI-AC	28'200.00		27'100.00		19'166.73	
570.3040	Cotisations à la caisse de pensions	38'900.00		36'700.00		28'895.20	
570.3050	Assurances de personnes	10'100.00		9'700.00		15'854.00	
570.3060 *	Indemnisation et rbt de frais	7'500.00		7'500.00		2'732.00	
570.3080 *	Personnel intérimaire facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00		3'676.40	
570.3090	Formation professionnelle	1'500.00		1'500.00		700.00	
570.3099	Charges diverses autorités & personnel	2'500.00		2'500.00		430.50	
570.3101	Imprimés et fournitures de bureau	500.00		500.00		217.70	
570.3102	Frais d'annonces, cotisations, journaux	1'200.00		1'200.00		906.00	
570.3103	Fournitures scolaires et d'animation	100.00		100.00		68.80	
570.3122	Achats de gaz et charbon pour la cuisine	1'000.00		1'000.00		394.70	
570.3124 *	Achats d'essence pour les véhicules	1'600.00		1'200.00		1'007.93	
570.3131 *	Achats de produits alimentaires	97'000.00		88'000.00		22'828.35	
570.3132	Achats de médicaments	500.00		500.00		142.65	
570.3133	Produits de nettoyage et de désinfection	5'000.00		5'000.00		2'120.05	
570.3135	Achats d'outillage	300.00		300.00		71.15	
570.3151 *	Entr. mobilier et équip. technique de bureau	1'500.00		2'200.00		310.75	
570.3152	Entr. mobilier et équipements scolaires	100.00		100.00			
570.3153	Entr. mobilier et équipement des chalets	3'500.00		4'000.00		2'534.05	
570.3155	Entretien des véhicules	1'000.00		1'000.00		203.55	
570.3156	Entr. matériel pour sports et activités ludiques	6'000.00		6'000.00		1'764.90	
570.3163	Leasing du véhicule	5'200.00		5'200.00		5'180.40	
570.3181	Affranchissements et frais CCP et banque	500.00		500.00		265.15	
570.3182	Frais de télécommunications	3'600.00		3'600.00		3'334.40	
570.3185.01	Fiduciaire et frais de gestion	10'400.00		10'400.00		11'371.00	
570.3185.02	Site internet	1'000.00		1'000.00		311.90	
570.3186.01	Assurances de choses	4'400.00		4'400.00		4'326.00	
570.3186.02	Assurances accidents des élèves	1'300.00		1'300.00		810.00	
570.3186.03	Assurances des véhicules	1'500.00		1'500.00		1'471.75	

570.3011.0	Traitements En raison du retour de l'inflation, une indexation de 3 % a été prévue.
570.3011.03	Pour la cuisine Adaptation en raison du niveau de qualification des deux titulaires actuels (2 x CFC de cuisinier, en 2022, 1 x CFC cuisinier et 1 x aide de cuisine). La dotation reste identique à 1.8 ETP.
570.3060	Indemnisation et rbt de frais Y compris frais de repas des civilistes pour les week-ends et les jours fériés fr. 4'600.-.
570.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers Rémunération des deux civilistes et forfait de fr. 1'000.- pour un moniteur de ski en cas de besoin.
570.3124	Achats d'essence pour les véhicules Prix du litre de diesel estimé à fr. 2.50 compte tenu du renchérissement généralisé des énergies.
570.3131	Achats de produits alimentaires Ajustement du budget compte tenu de l'augmentation du prix des aliments, notamment les fruits et les légumes.
570.3151	Entr. mobilier et équip. technique de bureau En 2022, renouvellement du PC et du laptop achetés en 2016 (y compris licences), en 2023, mise en place d'un réseau virtuel privé (VPN) pour renforcer la sécurité informatique.
570.3189	Billets entrées, locations salles & frais div. camps Accès gratuit à certaines activités depuis l'introduction du Multipass distribué en contrepartie de l'augmentation de la taxe de séjour.

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570.3187	Frais de blanchisserie	10'000.00		10'000.00		3'237.90	
570.3188	Transports et remontées mécaniques	54'000.00		54'000.00		8'046.30	
570.3189 *	Billets entrées, locations salles & frais div. camps	1'000.00		1'000.00		1'850.80	
570.3191	Taxes de séjour	13'700.00		13'700.00		4'226.25	
570.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	400.00		400.00		399.00	
570.3199	Frais divers	200.00		200.00		179.10	
570.3904 *	Imputation interne de frais immobiliers	81'500.00		78'800.00		29'591.40	
570.4273	Location de matériel de ski		400.00		600.00		
570.4331.0	Participation des parents aux camps de vacances		47'200.00		47'300.00		36'067.00
570.4331.01	Crissier - particip. parents camps vacances		6'900.00		6'900.00		4'485.00
570.4331.02	Ecublens - particip. parents camps vacances		25'000.00		25'000.00		12'910.00
570.4331.03	St-Sulpice - particip. parents camps vacances		3'200.00		3'200.00		11'732.00
570.4331.10	Autres com. - particip. parents camps vacances		12'100.00		12'200.00		6'940.00
570.4362 *	Prestations en nature		11'400.00		11'300.00		3'621.30
570.4513 *	Remboursement du canton moniteurs J+S		24'000.00		24'000.00		13'303.40
570.4523.0 *	Participation des communes - exploitation		622'900.00		596'700.00		352'652.21
570.4523.01	Participation frais d'exploitation - Crissier		200'400.00		192'700.00		112'759.40
570.4523.02	Participation frais d'exploitation - Ecublens		330'700.00		323'700.00		183'878.51
570.4523.03	Participation frais d'exploitation - St-Sulpice		91'800.00		80'300.00		56'014.30
570.4653 *	Subventions pour le sport		1'400.00		1'400.00		
570.4690 *	Recettes diverses		600.00		900.00		1'983.05
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	164'300.00	164'300.00	162'400.00	162'400.00	164'809.61	164'809.61
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	707'900.00	707'900.00	682'200.00	682'200.00	407'626.96	407'626.96
	TOTALISATION	872'200.00	872'200.00	844'600.00	844'600.00	572'436.57	572'436.57

570.3904	Imputation interne de frais immobiliers Contrepartie du compte 350.4904.
570.4362	Prestations en nature Repas pris par le personnel au chalet.
570.4513	Remboursement du canton moniteurs J+S Subvention du canton pour les accompagnants moniteurs J+S non enseignants pour les camps d'école à la montagne.
570.4523.0	Participation des communes - exploitation Les participations des communes sont influencées par le taux de fréquentation qui dépend du nombre moyen d'enfants par camp et par la planification des semaines attribuées, établie conjointement par les directions des établissements scolaires. Les principales augmentations entre le budget 2023 et le budget 2022 concernent les salaires et charges sociales (570.3011 à 570.3050) et les achats de produits alimentaires (570.3131).
570.4653	Subventions pour le sport Subvention Jeunesse et Sport pour le camp des relâches.
570.4690	Recettes diverses Redistribution de la taxe CO2 par la Caisse cant. Vaud. AVS, commissions de perception de l'impôt à la source, remboursement des frais de véhicule pour usage privé et éventuelles redistributions des bénéfices des assurances. En 2021, en plus, participations aux frais de repas et de boisson facturées directement aux communes lors des accueils à la journée organisés en lieu et place des semaines de ski en raison des restrictions sanitaires.